

## **GRENELLE II : ARCHITECTURE DU PROJET DE LOI ARTICLE PAR ARTICLE**

Dans la colonne de droite : Résultats du sondage effectué en amont de la conférence du 19 octobre 2009 pour connaître les thèmes qui intéressent le plus les juristes d'entreprise

	<b>Titre I : Bâtiments et urbanisme</b>	
	<b>Chapitre I : Amélioration de la performance énergétique des bâtiments</b>	
1.	Dispositions relatives à la réglementation thermique, au diagnostic de performance énergétique et à l'état des risques naturels et technologiques.	7
2.	Création d'une obligation de travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments tertiaires et des bâtiments existants affectés aux activités de service public.	4
	Extension aux communes et aux EPCI de l'éco-prêt à taux zéro (2 bis).	
	Possibilité de majoration des loyers des baux d'habitation en cas de travaux d'amélioration engendrant une diminution des charges locatives (2 ter).	
	Rapport sur l'application de l'éco-prêt à taux zéro (2 quater).	

3.	Contrats de performance énergétique et plans de travaux d'économie d'énergie dans les immeubles équipés d'une installation collective de chauffage ; classement des travaux d'économie d'énergie ou de réduction des gaz à effet de serre dans la catégorie des travaux pouvant être adoptés à la majorité simple des copropriétaires.	
	Exclusion des surfaces nécessaires aux aménagements destinés à permettre l'amélioration de la performance thermique ou acoustique du calcul de la surface hors œuvre (3 bis).	
<b>Chapitre II : Modifications du code de l'urbanisme</b>		
4.	Inopposabilité des règles d'urbanisme relatives à l'aspect extérieur des bâtiments aux demandes d'installation de matériaux renouvelables ou de systèmes individuels de production d'énergie renouvelable à usage domestique.	
5.	Réforme des directives territoriales d'aménagement.	
6.	Prise en compte des objectifs de développement durable dans les documents d'urbanisme.	4
7.	Réforme des projets d'intérêt général.	
8.	Extension du champ des documents d'urbanisme soumis à évaluation environnementale.	
9.	Réforme des schémas de cohérence territoriale.	
	Conditions d'implantation des équipements commerciaux sur les communes non couvertes par un SCOT.	
10.	Réforme des PLU.	5
11.	Possibilité de dépassement des règles de densité pour les constructions satisfaisant à des critères de performance énergétique élevée ou comportant des équipements de production d'énergie renouvelable.	
12.	Réforme de la procédure de révision du schéma directeur de la région d'Île-de-France.	
13.	Habilitation du gouvernement à réformer plusieurs dispositions du code de l'urbanisme.	
14.	Régime de l'avis délivré par l'architecte des bâtiments de France dans le cadre des autorisations de travaux en ZPPAUP.	
15.	Dispositions concernant Mayotte.	
	Assouplissement des règles d'urbanisme dans les zones littorales au profit des activités agricoles.	
<b>Titre II : Transports</b>		
<b>Chapitre I : Mesures en faveur du développement des</b>		

	<b>transports collectifs urbains et périurbains</b>	
16.	Régime des voies supportant la circulation d'un transport en commun en site propre (TCSP).	
17.	Recours à la procédure d'expropriation pour extrême urgence pour la construction des TCSP.	
18.	Adhésion des syndicats mixtes aux syndicats mixtes de transport "SRU".	
19.	Définition et régime de l'activité "d'autopartage".	
	<b>Chapitre II : Mesures relatives aux péages autoroutiers</b>	
20.	Contrôle des poids-lourds utilisant des péages sans barrières.	
21.	Modulation des tarifs des péages applicables aux camions de transport de marchandises et aux véhicules particuliers.	
	<b>Chapitre III : Mesures relatives au développement des modes alternatifs à la route pour le transport de marchandises</b>	
22.	Ratification de l'ordonnance relative aux voies ferrées.	
	Dispositions relatives aux schémas régionaux des infrastructures et des transports et aux plans de transports urbains (22 bis).	
	Instauration d'une taxe sur les plus values immobilières liées à la réalisation d'une infrastructure de transport collectif (22 ter).	

	<b>Titre III : Energie et climat</b>	
	<b>Chapitre I : Réduction de la consommation énergétique et prévention des émissions de gaz à effet de serre</b>	
23.	Régime des schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE).	
24.	Compatibilité entre les plans de protection de l'atmosphère et les SRCAE.	
25.	Régime des schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables.	
	Contrats de performance énergétique passés sous forme de marchés publics globaux (25 bis).	4
26.	Bilan des émissions de gaz à effet de serre dans les entreprises de plus de 500 salariés, pour l'Etat et pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants ; plans climat-énergie territoriaux.	10
27.	Extension du dispositif des certificats d'économies d'énergie aux entreprises qui mettent à la consommation des carburants automobiles	

28.	Régime juridique des opérations pilotes de captage et de stockage de dioxyde de carbone.	6
29.	Extension de la liste des intérêts protégés par la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement à "l'utilisation rationnelle de l'énergie".	8
<b>Chapitre II : Energies renouvelables</b>		
30.	Possibilité de prolonger la durée de concession d'un réseau de chaleur en raison d'investissements liés au développement des énergies renouvelables ; simplification de la procédure de classement des réseaux de chaleur utilisant majoritairement des énergies renouvelables ou de récupération.	
31.	Installation systématique de compteurs d'énergie aux points de livraison des réseaux de chaleur.	
32.	Possibilité pour les abonnés à un réseau de chaleur de demander un réajustement de la puissance souscrite après avoir réalisé des travaux de rénovation.	
33.	Extension aux départements et aux régions de l'obligation d'achat de l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables.	
34.	Régime des zones de développement de l'éolien terrestre (ZDE) ; transition des éoliennes vers régime des installations classées.	
35.	Redevance sur les concessions hydroélectriques perçue au profit de l'Etat et des départements.	
	Rehaussement du crédit d'impôt pour renouvellement des chaudières à bois et autres biomasses (35 bis).	

<b>Titre IV: Biodiversité</b>		
<b>Chapitre I : Dispositions relatives à l'agriculture</b>		
36.	Encadrement des activités de vente, d'application et de conseil de produits phytopharmaceutiques.	
37.	Conditions de mise en œuvre temporelle des nouvelles dispositions relatives aux produits phytopharmaceutiques.	
38.	Article de coordination	
39.	Elimination des produits phytopharmaceutiques	
40.	Publicité des produits phytopharmaceutiques.	
	Epandage aérien des produits phytopharmaceutiques (40 bis).	
	Remise d'un rapport annuel au parlement sur l'utilisation de produits phytopharmaceutiques (40 ter).	
41.	Protection des captages d'alimentation en eau potable, limitation des activités agricoles.	

42.	Création d'un système de certification des exploitations agricoles prenant en compte et valorisant leurs démarches en faveur d'une agriculture durable.	
43.	Désignation du corps de contrôle compétent pour assurer le respect de l'interdiction d'usage de lubrifiants non biodégradables dans des zones naturelles sensibles.	
44.	Attribution prioritaire aux exploitants en agriculture biologique dont certaines parcelles sont affectées par une opération d'aménagement foncier, de parcelles équivalentes également certifiées en agriculture biologique (article 44 A).	
	Indemnisation d'exploitants en agriculture biologique ayant accepté un échange de leurs parcelles certifiées en agriculture biologique dans le cadre d'une opération d'aménagement foncier (article 44).	
	Création d'une politique génétique des semences et plants dans le code rural (article 44 bis).	
	Droit de préemption des propriétaires forestiers sur les parcelles forestières vendues par leurs voisins (44 ter).	
	Obligation, pour les vendeurs de fruits, légumes ou plantes horticoles, d'indiquer le nom de la variété particulière de ces produits (44 quater).	
	Remise au Parlement d'un rapport public sur le respect des objectifs fixés en matière de développement de l'agriculture biologique (44 quinquies).	
	<b>Chapitre II : Trame verte, trame bleue</b>	
45.	Définition de la trame verte et de la trame bleue.	4
46.	Article de coordination.	
	<b>Chapitre III : Dispositions relatives à la protection des espèces et des habitats</b>	
47.	Dispositions relatives aux plans nationaux d'action pour la conservation ou le rétablissement des espèces.	
48.	Dispositions relatives aux plans nationaux d'action pour la protection des espèces menacées et aux conservatoires botaniques nationaux.	
49.	Création d'une structure chargée de l'inventaire et de la conservation du patrimoine naturel de la Guyane.	
50.	Possibilité, pour les collectivités territoriales, les syndicats mixtes et les agences de l'eau de mener des travaux de restauration de la continuité écologique des eaux sur les ouvrages privés en cas de carence du propriétaire ou de l'exploitant.	
51.	Habilitation des agences de l'eau à acquérir des zones humides particulièrement menacées.	
52.	Obligation d'implanter une bande enherbée de cinq mètres de large le long des cours, sections et plans d'eau.	

53.	Simplification de la procédure de révision des chartes des parcs naturels régionaux.	
	Possibilité, pour les parcs naturels régionaux, d'être des territoires d'expérimentation locale pour l'innovation (53 bis).	
54.	Prorogation du classement des parcs naturels régionaux.	
	<b>Chapitre IV : Dispositions relatives à l'assainissement et aux ressources en eau.</b>	
55.	Habilitation des chambres d'agriculture à bénéficier d'une autorisation de prélèvement collective.	
56.	Coopération intercommunale dans le domaine de l'eau.	
57.	Habilitation des communes à procéder au contrôle des installations d'assainissement collectif avant leur mise en place et à procéder d'office à des travaux de mise en conformité.	
58.	Inventaire des réseaux de distribution d'eau des collectivités et incitation à la réduction des fuites en réseaux.	
59.	Etudes relatives à l'institution des périmètres de protection des captages AEP.	
	<b>Chapitre V : Dispositions relatives à la mer</b>	
60.	Mise en place d'une "stratégie nationale pour la mer" et de "documents stratégiques de façade".	
61.	Ajustements à la loi du 23 février 2005 relative à la création du " <i>conseil national de la mer et du littoral</i> ".	
62.	Documents stratégiques de façade en outre-mer.	
63.	Ecolabel des produits de la pêche.	
	<b>Chapitre VI : Dispositions complémentaires</b>	
64.	Consultation de la commission départementale des mines sur le schéma minier guyanais (64 bis).	
65.	Consultation de la commission consultative des services publics locaux sur tout projet de participation du service de l'eau et de l'assainissement à un programme de recherche – développement.	
	<b>Titre V : Risques, santé, déchets</b>	
	<b>Chapitre I : Exposition à des nuisances lumineuses ou sonores</b>	
66.	Mise en place d'une police administrative relative aux nuisances lumineuses.	
67.	Réforme de l'autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires (ACNUSA), qui devient autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUA).	
68.	Elargissement des compétences de l'ACNUA et réforme du processus de la sanction.	

69.	Soumission des nouveaux aéroports à la réglementation sur les plans d'exposition aux bruits	
<b>Chapitre II : Autres expositions comportant un risque potentiel pour la santé</b>		
70.	La lutte contre les émissions de gaz à effet de serre constitue l'une des composantes de la protection de l'atmosphère au sens de l'article L. 220-1 du code de l'environnement.	5
71.	Dispositions relatives à la surveillance en matière de qualité de l'air intérieur dans les lieux recevant du public ou des populations sensibles.	
72.	Dispositions relatives à la protection contre les émissions radioélectriques et les ondes électromagnétiques.	
73.	Institution d'un régime de déclaration relative aux substances à l'état nanoparticulaire mises sur le marché et sur leur usage.	
<b>Chapitre III : Dispositions relatives aux déchets</b>		
74.	Dispositions relatives aux déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).	
75.	Mise à disposition des informations de l'Etat en matière de pollution des sols, obligation d'information du vendeur et du bailleur sur la pollution des sols.	5
76.	Possibilité, pour l'Etat, de se substituer aux collectivités lorsque celles-ci n'ont pas satisfait à l'exigence d'établissement de plans de réception et de traitement des déchets portuaires.	
77.	Diagnostic relatif à la gestion des déchets issus de la démolition des bâtiments.	
	Obligation, pour les distributeurs, de confier à la filière agréée les équipements électriques et électroniques (DEEE) ménagers usagés collectés (77 bis).	
78.	Modifications concernant les plans départementaux ou interdépartementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés.	
	Collecte et traitement des produits "point rouge" (78 bis) (responsabilité élargie du producteur).	
	Signalétique des produits "point vert" (78 ter).	
	Collecte et traitement des éléments d'ameublement en fin de vie (responsabilité élargie du producteur) (78 quater).	
79.	Création de plans départementaux ou interdépartementaux d'élimination des déchets issus de chantiers du bâtiment.	
80.	A partir de 2012, obligation faite à des grands producteurs de déchets composés majoritairement de matières organiques de trier progressivement leurs déchets à des fins de valorisation.	
81.	Limitation de la capacité de traitement annuelle des installations d'incinération et de stockage de déchets ménagers et assimilés.	

	<b>Titre VI : gouvernance</b>	
	<b>Chapitre I : Dispositions relatives aux entreprises et à la consommation</b>	
82.	Rapport annuel des SICAV et sociétés de gestion (prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux ou de qualité de gouvernance).	
83.	Extension aux entreprises de plus de 500 salariés de l'obligation de présenter un bilan social et environnemental.	11
84.	Régime de la responsabilité des sociétés mères en cas de défaillance de leurs filiales (dommages causés à l'environnement et obligation administrative de remise en état).	10
85.	Etiquette carbone, mention de la classe énergétique sur les publicités pour les produits soumis à l'étiquetage énergétique communautaire.	6
	<b>Chapitre II : Réforme des études d'impact</b>	
86.	Champ d'application, critères et contenu des études d'impact.	6
87.	Entrée en vigueur de la réforme des études d'impact.	6
88.	Evaluation environnementale et évaluation des incidences "Natura 2000".	5
89.	Consultation du public pour tout plan ou programme soumis à évaluation environnementale.	6
	<b>Chapitre III : Réforme de l'enquête publique.</b>	
90.	Champ d'application, objet, procédure et déroulement des enquêtes publiques dites "Bouchardeau".	
	Conditions de modification des PLU entre l'ouverture de l'enquête publique et l'adoption de la DUP (en cas de mise en compatibilité).	
91.	Prise en considération, par la déclaration de projet, de l'étude d'impact, de l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement et du résultat de la consultation du public.	
92.	Modification du régime des enquêtes publiques préalables à la DUP dans le cadre de la procédure d'expropriation.	
93.	Conditions d'entrée en vigueur de la réforme des enquêtes publiques.	
94.	Enumération des procédures dans lesquelles est organisée l'enquête publique et du type d'enquête publique applicable ("Bouchardeau" ou " expropriation").	
	<b>Chapitre IV : Dispositions diverses relatives à l'information et à la concertation</b>	

95.	Elargissement de la composition de la Commission nationale du débat public (CNDP) et des cas de saisine.	
96.	Extension du dispositif des comités locaux d'information et de surveillance à certaines installations classées.	
97.	Création d'instances de suivi des impacts des projets d'infrastructures linéaires.	
98.	Enumération des personnes pouvant siéger dans des instances de concertation sur les politiques de développement durable.	
99.	Enumération des participants aux groupes de travail préparant la délimitation des zones de publicité ; validation législative des règlements locaux de publicité établis jusqu'à la promulgation de la loi.	
100.	Les conseils économiques et sociaux régionaux deviennent les conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux.	
	<b>Chapitre V : Débat en matière de développement durable</b>	
101.	Présentation d'un rapport sur la situation en matière de développement durable préalable au débat sur le budget des collectivités.	
	<b>Chapitre VI : Dispositions diverses</b>	
102.	Habilitation du gouvernement à prendre, par ordonnance, des mesures de simplification et d'harmonisation des dispositions du code de l'environnement relatives aux contrôles et sanctions, aux polices administratives et judiciaires.	